

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le Dix mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, LE GAILLARD Didier, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, STAEL Gérard, adjoints au Maire, BOURALY Monique, CANTE Ghislain, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann (à partir du point 2), LE TOQUIN Stéphanie, LORIC Emilie, LE NET Karine, MARZIN Mikaël, PALLUD Sonia, RIQUELME Jean-Pierre, TALMONT David.

Absents :

PICAUT Marie-Pierre (Pouvoir à Maurice POUILLAUDE), CAMPS Tristan (Pouvoir donné à Nathalie PICAUD), DENIS David, LE TOHIC Morgane (Pouvoir à Gérard STAEL), LORIC Franck (Pouvoir à Didier LE GAILLARD), LE HOUEZEC Romy, MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal), PUISSANT Séverine (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine).

Le Conseil Municipal a désigné Mme Sonia LE PALLUD en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

VENTE A CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE DES PARCELLES XD 163p, 167p et 262p

Délibération n°2023_03_10_12

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi NOTRE du 07 août 2015,

VU la délibération communautaire 2017-_06_01_02 du 1^{er} juin 2017 portant approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 1^{er} mars 2017,

VU la délibération n°2018_05_25_07 du 25 mai 2018 portant approbation de la programmation des cessions de parcelles situées en zone d'activités dans le cadre du transfert en pleine propriété,

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes est entièrement compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, portuaire ou aéroportuaire. Aussi, l'intérêt communautaire qui encadrerait la compétence avant cette date n'existe plus et c'est Centre Morbihan Communauté qui détient l'entière responsabilité de la compétence sur les zones d'activités,

CONSIDERANT qu'en 2017, un travail avait été engagé pour transférer en pleine propriété les parcelles des zones d'activités de CMC qui étaient propriétés des communes.

CONSIDERANT que sur la zone du Barderff, des parcelles sont toujours propriétés de la commune, aussi il est nécessaire de régulariser cette situation notamment pour que les entreprises puissent s'y implanter,

CONSIDERANT la liste des parcelles et les modalités financières définies ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 056-215601402-20230310-2023031012-DE

Berger
Levrault

ZONE	PARCELLES PROPRIETES DE LA COMMUNE	PRIX au m ²	SURFACE en m ²	D'ACQUISITION TOTAL
BARDERFF	XD 163p	0,72 €	8056	5 800,32 €
	XD 167p	0,72 €	4762	3 428,64 €
	XD 262p	0,72 €	16654	11 990,88 €
	XD 262p	8,00 €	3000	24 000,00 €
	TOTAL		32 472	45 219,84 €

CONSIDERANT que les équipements périphériques des zones (poches d'eau, bassins etc...) seront mis à disposition par la commune et qu'une réflexion sera engagée par Centre Morbihan Communauté courant 2023 sur la gestion des équipements toutes zones d'activités confondues.
Le pôle d'évaluation domaniale a été saisi. Il s'agit donc :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VALIDE le transfert en pleine propriété des parcelles listées et dans les conditions prévues ci-dessus avec Centre Morbihan Communauté,

AUTORISE la vente des parcelles XD 163p, XD 167p, XD 262p d'une surface totale de 32 472 m² situées sur la zone du Barderff au prix de 45 219,84 €,

CONFIE à un notaire le soin de rédiger l'acte de vente (les frais d'acte étant à la charge de Centre Morbihan Communauté) et de procéder à la publication du transfert de propriété,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant au dossier.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 3 avril 2023*

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Moréac. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE MORÉAC' and '50100 MORÉAC'. A black ink signature is written across the stamp.